



issa

INTERNATIONAL SOCIAL SECURITY ASSOCIATION
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE LA SEGURIDAD SOCIAL
INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR SOZIALE SICHERHEIT

Bonnes pratiques en sécurité sociale

Bonne pratique mise en œuvre depuis: 2013

Mise en œuvre de bonnes pratiques actuarielles par le Fonds de pensions de la Fédération de Russie

Fonds de pensions de la Fédération de Russie
Fédération de Russie

Publié en 2019

www.issa.int

Résumé

Les pratiques actuarielles actuellement mises en œuvre par le Fonds de pensions de la Fédération de Russie (PFR) ne disposent pas d'un cadre réglementaire adéquat. L'évolution constante de l'environnement législatif relatif aux pensions exige que les évaluations actuarielles soient menées conformément aux lignes directrices réglementaires approuvées qui décrivent chaque étape du processus actuariel.

Problème ou défi

Quel problème ou défi votre bonne pratique devait-elle permettre de résoudre ou de relever? Veuillez fournir une brève description.

L'absence de méthodes actuarielles dans la gestion du système d'assurance pension obligatoire de la Fédération de Russie rendrait impossible tout équilibre entre l'adéquation des droits à la pension et les obligations des pouvoirs publics, ainsi que la viabilité financière du système de pensions sur le long terme.

Relever le défi

Quels étaient les principaux objectifs du projet ou de la stratégie mis en œuvre pour résoudre le problème ou relever le défi? Veuillez énumérer et décrire brièvement les principaux éléments de ce projet ou de cette stratégie en mettant plus particulièrement l'accent sur ses aspects innovants et ses effets attendus ou visés.

L'application de mesures efficaces pour renforcer le système de pensions suppose de mettre au point une approche ou un système uniforme pour effectuer les évaluations actuarielles, dans la mesure où ces paramètres du système de pensions devraient être liés aux facteurs macroéconomiques et démographiques sous-jacents.

Les étapes suivantes du développement d'un tel système uniforme d'évaluations actuarielles ont déjà été déterminées:

- création d'un cadre méthodologique adéquat pour les pratiques actuarielles du PFR;
- intégration de bases de données pour veiller à ce que les données pertinentes respectent les exigences en matière de quantité et d'exactitude des données;
- instructions et lignes directrices à l'appui de l'analyse des données actuarielles;
- amélioration du modèle actuariel pour les prévisions à long terme du développement du système de pensions dans le contexte de la réforme des âges de la retraite;
- élaboration de formulaires de rapports actuariels pour répondre à différents besoins d'évaluations actuarielles.

Objectifs à atteindre

Quels objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs ou indicateurs clés de performance avaient été définis pour le projet ou la stratégie? Veuillez les décrire brièvement.

Actuellement, le PFR utilise des méthodes de projection à long terme pour atteindre ses trois objectifs clés:

- effets à long terme du développement du système d'assurance pension obligatoire dans le cadre législatif existant, aux fins de l'évaluation actuarielle du budget pour l'exercice financier et la période de planification suivants;
- effets à long terme de la mise en œuvre des politiques de planification stratégique, aux fins de l'analyse de la performance par rapport aux indicateurs cibles définis dans ces documents stratégiques; et
- effets à long terme de la mise en œuvre des mesures de réforme du système de pensions, dans le but de poursuivre l'élaboration de projets de loi ayant une incidence sur les obligations financières du PFR.

Afin de soutenir l'évaluation des résultats du développement du système de pensions dans le cadre de la législation actuelle et de créer des mesures visant à l'améliorer grâce à la création d'un système uniforme d'évaluations actuarielles, l'élaboration d'un cadre réglementaire pour les pratiques actuarielles a été lancée en vue d'être mise en œuvre dans le PFR.

Une réglementation spécifique des pratiques actuarielles à l'égard du système d'assurance pension obligatoire est nécessaire au développement des instruments suivants:

- une projection actuarielle sur 50 ans du budget du PFR;
- un rapport actuariel sur les effets à long terme des obligations actuelles et nouvelles en matière de pensions, leur pertinence au niveau actuariel et la mesure dans laquelle elles peuvent être respectées dans l'hypothèse de la viabilité à long terme du budget du PFR, par rapport aux indicateurs de référence cibles prédéfinis, et tout financement fédéral supplémentaire nécessaire pour veiller à ce que toutes les obligations du gouvernement en matière de pensions sont dûment remplies;
- des recommandations actuarielles pour assurer la viabilité financière à long terme du PFR, notamment: les raisons qui sous-tendent la politique relative aux taux de cotisation; la justification des limites d'indexation des pensions et des épargnes-pensions; la valeur du coefficient de pension; les ajustements de la formule de calcul des pensions; la durée prévue des versements des pensions, etc.

Evaluation des résultats

La bonne pratique a-t-elle été évaluée? Veuillez fournir des données sur l'impact et les résultats de la bonne pratique à partir d'une comparaison entre les objectifs visés et les résultats réellement obtenus, d'indicateurs avant-après et/ou d'autres types de statistiques ou indicateurs.

Sur la base des évaluations actuarielles du PFR, les modifications suivantes du système de pensions ont été recommandées et mises en œuvre dans les nouvelles dispositions de la législation sur les pensions:

- la suspension de l'indexation des pensions pour les bénéficiaires qui continuent à travailler;
- l'augmentation de l'assiette fiscale donnant droit à une pension;
- la mise en œuvre d'une nouvelle formule de calcul des pensions;
- l'instauration d'un moratoire sur le paiement des cotisations d'assurance à la composante capitalisée de la pension;
- la fixation de taux de cotisation supplémentaires pour le financement des pensions de retraite anticipée en fonction des conditions de travail;
- l'augmentation de l'âge de la retraite à partir de 2019.

Les mesures indiquées sont fondées sur les résultats obtenus grâce à la mise en œuvre des pratiques actuarielles du PFR à toutes les étapes du processus actuariel:

- finalisation de la base de données. Le système de pensions russe est constitué de plusieurs composantes, chacune dotée de logiciels et de matériel informatique spécifiques. Dans le cadre des réformes en cours, de multiples remplacements de logiciels utilisés pour le système de pensions ont affecté la qualité des données saisies. Ces données semblaient incohérentes et ne pouvaient être comparées. Le niveau de contrôle de la qualité était insuffisant. Pour l'établissement de procédures visant à garantir la pertinence et l'exactitude des données utilisées dans le cadre des pratiques actuarielles, les documents suivants ont été élaborés:
 - *Le système de contrôle de la qualité des données sur les personnes assurées utilisées dans le cadre des pratiques actuarielles du PFR;*
 - *Recommandations méthodologiques pour la vérification des données sur les retraités et autres bénéficiaires générées dans le module des pratiques actuarielles du PFR;*
 - *Le système de contrôle de la qualité d'extraction des données pour les données du logiciel et du matériel du système d'octroi et de paiement des pensions utilisé pour les pratiques actuarielles dans le PFR;*
 - *Système d'indicateurs utilisés pour les pratiques actuarielles dans le PFR.*
- Les lignes directrices pour l'analyse actuarielle du développement du système de pensions ont été conçues de manière à couvrir tous les groupes de facteurs clés qui affectent le système de pensions, ainsi que pour aider à recenser et à évaluer les risques liés au développement, à la prévention ou à la neutralisation de leurs effets négatifs sur les droits à la pension des citoyens et les obligations du PFR en la matière. En 2018, les documents suivants ont été élaborés à l'appui de l'analyse des données:
 - *Recommandations méthodologiques pour l'analyse de la situation démographique en Fédération de Russie;*

- *Recommandations méthodologiques pour l'analyse du marché du travail;*
- *Recommandations méthodologiques pour l'analyse actuarielle des données concernant les retraités fondées sur les rapports statistiques gouvernementaux et ministériels;*
- *Recommandations méthodologiques pour l'analyse actuarielle des données concernant les personnes assurées et les retraités;*
- *Recommandations méthodologiques pour l'analyse du développement de la composante capitalisée du système de pensions;*
- *Recommandations méthodologiques pour l'analyse budgétaire du PFR.*
- Lignes directrices de procédure pour les prévisions à long terme du développement du système de pensions. Les prévisions à long terme sont effectuées conformément au modèle actuariel de prévision utilisé par le PFR. Les approches procédurales des prévisions à long terme sont exposées dans les documents suivants, adoptés en 2018:
 - *Recommandations méthodologiques pour les prévisions démographiques;*
 - *Lignes directrices de macroprévisions pour le modèle actuariel appliqué par le PFR;*
 - *Recommandations méthodologiques pour les prévisions provisoires à long terme des principaux paramètres budgétaires du PFR;*
 - *Lignes directrices de prévisions de la composante capitalisée du modèle actuariel appliqué par le PFR.*
- La documentation des résultats des calculs actuariels est déterminée par les éléments des tâches pour lesquelles ils sont effectués. Le format de cette documentation dépend des instructions en vertu desquelles les calculs sont effectués. Pour ce faire, il a fallu élaborer des directives et des documents de référence spécifiques pour la préparation de rapports actuariels fondés sur les objectifs des évaluations actuarielles.

La mise en œuvre de ces procédures s'est révélée fructueuse grâce aux résultats suivants:

- l'application de la méthode actuarielle a justifié les méthodes à utiliser pour le calcul des taux de remplacement des pensions de retraite, d'invalidité et de survivant conformément à la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 de l'Organisation internationale du Travail et pour choisir le bénéficiaire type de la pension.

Enseignements tirés

Veillez, en vous appuyant sur l'expérience de votre organisation, citer trois facteurs au maximum qui, selon vous, sont indispensables à la reproduction de cette bonne pratique. Veillez citer trois risques au maximum qui sont apparus/pourraient apparaître lors de la mise en œuvre de cette bonne pratique. Veillez décrire brièvement ces facteurs et/ou ces risques.

Parmi les conditions préalables à la mise en œuvre complète de cette bonne pratique figurent:

- le soutien législatif aux évaluations actuarielles obligatoires du système de pensions selon les besoins aux fins de la réalisation complète des évaluations actuarielles régulières du système d'assurance pension obligatoire;
- cette bonne pratique peut s'avérer utile pour les économies en transition dont les systèmes d'assurance pension sont émergents, étant donné que le vieillissement de la population est

un enjeu mondial et que les pratiques actuarielles sont sous-développées dans de nombreux pays.

- l'élaboration d'un cadre réglementaire pour les évaluations actuarielles est essentielle pour atteindre un niveau élevé d'exactitude des évaluations actuarielles et, par conséquent, l'efficacité des mesures prises pour réformer les systèmes de pensions.

Facteurs de risque susceptibles de découler de l'application de cette bonne pratique:

- les évaluations actuarielles d'un système de pensions supposent de tenir compte de certains facteurs et de certaines conditions supplémentaires qui ne sont pas liés à l'activité professionnelle et aux salaires et qui ne sont pas typiques des systèmes de pensions ayant une longue tradition de principes d'assurance. Ces facteurs créent certaines contraintes pour la simple reproduction de l'expérience d'un pays donné en matière de pratiques actuarielles.